

**Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.**

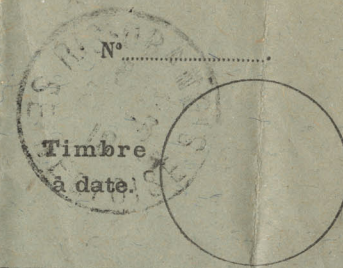
D.....=Urgent.	XPx....=Express payé.
AR.....=Remettre contre reçu.	NUIT...=Remettre même pendant la nuit.
PC.....=Accusé de réception.	JOUR...=Remettre seulement pendant le jour.
RP.....=Réponse payée.	OUVERT=Remettre ouvert.
TC.....=Télégramme collationné.	
MP.....=Remettre en mains propres.	

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



N° 701. — [Anc. 324] N° 1 (Sept. 1913. — 1/2 s. télégr. dans l'Ann. 231 d'O.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
<i>Nilman</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>Anglof</i>		
<i>Communique Penfield</i>					
<i>received message to thank</i>					
<i>ful love</i>					
<i>Helen Nassimoff</i>					

Le facteur doit délivrer un récépissé à son destinataire.
A DÉTACHER

Le facteur doit délivrer un récépissé à son destinataire.
A DÉTACHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

TÉLÉGRAMME

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

M.

Blake Hospital
Melb V. R.
Rus Seventy Six

GRATIS